

Principaux Résultats du Rapport Basé sur l'Eurobaromètre 54.2 :

« LES EUROPEENS FACE AUX HANDICAPS »

Bruxelles, le 21 mai 2001

Réalisé sur la base de l'Eurobaromètre (54.2 / 2001) impliquant des interviews auprès de plus de 16 000 citoyens de l'Union européenne entre le 2 janvier et le 6 février 2001, le Rapport portant sur « Les Européens face aux Handicaps » expose les faits majeurs suivants :

- *Près de six Européens sur dix connaissent dans leur entourage proche ou éloigné des personnes atteintes d'une maladie de longue durée, d'un handicap ou d'une invalidité. Plus de 5% des citoyens de l'Union européenne se considèrent par ailleurs comme des personnes ayant un handicap.*
- *L'opinion européenne considère à 76% que l'accès des personnes aveugles à des équipements et lieux publics « types » est difficile; ce résultat passe à 73% pour les personnes avec un handicap mental, 71% pour les personnes avec un handicap physique et 54% pour les personnes avec un handicap auditif. 57% des Européens pensent cependant qu'au cours des dix dernières années, l'accès aux lieux publics pour les personnes handicapées s'est globalement amélioré.*
- *66% de l'opinion publique européenne considère que les autorités locales sont les premières responsables de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics ; 55% désignent le gouvernement national, 30% les employeurs / entreprises et 28% les organisations bénévoles ou caritatives ; l'Union européenne est citée (en cinquième position) par 16% des personnes sondées.*
- *57% des Européens avouent un déficit d'information sur une sélection de 21 types de handicaps. Seuls quatre handicaps révèlent un taux d'information au moins égal à 50%. Par ordre décroissant : le cancer (61%), l'asthme et le diabète (58%), enfin l'arthrite (54%). Près d'un Européen sur quatre pense que 20% ou plus de la population de son pays est atteinte d'un handicap physique.*
- *97% des Européens pensent que quelque chose devrait être fait pour assurer une meilleure intégration des personnes atteintes de handicaps dans la société. A 93%, l'opinion européenne exprime le souhait de consacrer plus d'argent à la suppression des barrières physiques qui compliquent la vie des personnes atteintes d'un handicap.*

Cette étude, dont les résultats constituent une photographie de l'opinion publique européenne à l'orée de l'année 2001, servira de base de réflexion dans la perspective de 2003 instituée « Année européenne des personnes handicapées ».

Les résultats de l'étude sont articulés autour des cinq axes suivants :

I. Les Européens face aux personnes atteintes d'un handicap

- *Les Européens, majoritaires à connaître au moins une personne handicapée, montrent un degré élevé de sensibilisation à la problématique des handicaps.*

Près de six Européens sur dix connaissent dans leur entourage proche ou éloigné des personnes atteintes d'une maladie de longue durée, d'un handicap ou d'une invalidité. En particulier, un Européen sur quatre déclare avoir un membre de sa famille handicapé. Au contraire, moins de 2% des Européens déclarent connaître un élève handicapé à l'école et 4% seulement affirment avoir un collègue atteint d'un handicap.

C'est en Suède (75%), en Finlande (74%), aux Pays-Bas (73%) et au Danemark (71%) que l'on déclare majoritairement connaître au moins une personne handicapée ; l'Italie (61%), l'Irlande (60%), la Belgique (59%), l'Espagne (59%), le Royaume-Uni (58%) balisent de très près la moyenne de l'Union européenne (58%) ; l'Allemagne (55%), l'Autriche (54%), la France (54%), le Portugal (53%) et le Luxembourg (52%) ferment la marche. Il faut considérer séparément le cas de la Grèce où seule une minorité de l'opinion (47%) déclare connaître une personne handicapée.

Plus de 5% des citoyens de l'Union européenne se considèrent comme des personnes atteintes d'un handicap.

- *Les Européens se déclarent très majoritairement à l'aise en présence de personnes handicapées.*

Huit Européens sur dix se sentent à l'aise en présence de personnes atteintes d'un handicap. Prises individuellement, les opinions publiques nationales se sentent toutes à l'aise lorsque mises en présence de personnes atteintes d'un handicap.

C'est au Danemark, au Royaume-Uni, en Suède, aux Pays-Bas, en Espagne et en Irlande que le sentiment d'aisance est le plus caractéristique puisque la moyenne pour chacun de ces pays est au moins égale à 3,5 (la moyenne est calculée sur une échelle allant de 1 « très mal à l'aise » à 4 « complètement à l'aise » ; le point central est fixé à 2,5). Entre la barre des « 3,5 » et la moyenne de l'Union européenne (3,28) se trouve un deuxième groupe d'Etats, composé de la Finlande (3,42), de la Belgique (3,37), de l'Autriche (3,34), du Luxembourg (3,29) et du Portugal (3,28) dont les opinions publiques se disent également « complètement à l'aise ». L'Italie et la France (3,17) suivent de peu ce deuxième groupe et montrent des opinions publiques « plutôt à l'aise ». Enfin, notons à la limite inférieure un dernier ensemble de pays pour lesquels les moyennes s'établissent en marge des autres pays : l'Allemagne (3,01 et 2,97 pour sa partie orientale) et surtout la Grèce (2,65).

Mais plus de 40% de l'opinion publique européenne pense que « les autres personnes » ne sont pas à l'aise en présence de personnes atteintes d'un handicap. Seule l'Espagne franchit le cap des « 3 » à 3,03 (et 3,51 à la question précédente) et continue de montrer une aisance assez marquée. Viennent ensuite l'Irlande, la Belgique, le Portugal, le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, la Suède et le Royaume-Uni pour lesquels les moyennes se situent entre le seuil des « 3 » et la moyenne des Quinze (2,55). Un peu au-dessous de la moyenne européenne, se situe l'Autriche dont l'opinion est encore très légèrement (2,54) « plutôt à l'aise ». L'Italie, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas offrent des moyennes très légèrement inférieures au point central, soulignant par là que dans ces pays l'on prête aux « autres personnes » des sentiments témoignant d'un certain malaise face aux personnes handicapées. Au bas de l'échelle se trouve la Grèce avec une moyenne de 1,98.

II. L'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements

- *Les Européens jugent sévèrement les conditions d'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements.*

L'opinion publique européenne considère globalement que l'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements est « assez difficile » voire « très difficile ». L'opinion européenne considère à 76% que l'accès des aveugles à une sélection de sept équipements et événements publics « types » est difficile; ce résultat passe à 73% pour l'accès des handicapés mentaux, 71% pour celui des handicapés physiques et 54% pour celui des sourds (moyennes calculées sur la base des résultats cumulés « très difficile » et « assez difficile » pour chacun des équipements et événements « types » : transports publics ; autres services publics ; événements sportifs ; lieux de travail ; universités ou écoles ; restaurants, hôtels, etc ; événements culturels). En particulier :

- 88% des Européens considèrent que l'accès des aveugles aux transports publics est difficile (54% pensent que cet accès est « très difficile », et 34 % « assez difficile »).
- 85% de l'opinion publique européenne souligne le caractère difficile de l'accès des handicapés physiques aux transports publics.
- Près de trois Européens sur quatre expriment l'opinion selon laquelle l'accès des personnes handicapées mentales aux services publics (transports publics inclus) est difficile.
- 59% des personnes interviewées pensent que l'accès des sourds aux universités ou aux écoles est difficile.

La majorité des réponses apportées aux questions relatives aux conditions d'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements constituent un véritable réquisitoire à l'encontre de mauvaises pratiques trop souvent répandues. Ce constat sévère est cependant variable d'un pays à l'autre. La France et la Grèce sont les pays à montrer les attitudes les plus systématiquement critiques quant aux conditions d'accès des personnes handicapées aux équipements et aux événements. Elles sont suivies par le Portugal, la Belgique et l'Italie dont les opinions jettent, mais de façon moins systématique, un regard globalement désapprouvateur. L'Irlande, quant à elle, offre une position médiane (autant de réponses au-dessus qu'au-dessous de la moyenne européenne). Le Royaume-Uni et le Luxembourg sont les premiers pays à adopter un nombre de réponses globalement au-dessous de la moyenne européenne. L'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas, l'Autriche et l'Espagne accentuent cette tendance. Tout en bas de ce tableau, on trouve la Suède qui est le seul pays à se trouver systématiquement au-dessous de la moyenne des Quinze. Il est vrai que la Suède est fréquemment citée en exemple en matière d'infrastructures (publiques et privées) spécialement consacrées aux personnes handicapées.

- *L'évolution dans l'amélioration des conditions d'accès.*

57% des Européens pensent qu'au cours des dix dernières années, l'accès aux lieux publics pour les personnes atteintes de handicaps s'est amélioré (moyenne EU15 de 2,62 basée sur 4 niveaux de réponse possibles allant de 1 « pas du tout amélioré » à 4 « beaucoup amélioré »). Pour quatre pays, l'accès aux lieux publics pour les personnes handicapées s'est peu amélioré : la Grèce (1,85), le Portugal (2,13), l'Italie (2,41) et la France (2,49). Encadrant la moyenne européenne à plus ou moins 0,1 point, on trouve un groupe d'Etats dont les opinions publiques sont faiblement convaincues que cet accès s'est plutôt amélioré au cours des dix dernières années : l'Espagne, le Danemark, la Belgique, l'Allemagne et l'Irlande. Ces pays sont suivis dans une appréciation encore plus positive de cette amélioration par le Luxembourg (2,84), le Royaume-Uni (2,91), l'Autriche (2,95), la Suède (2,97), les Pays-Bas (2,99) et, surtout, la Finlande, seul pays à dépasser la barre des « 3 » à 3,03.

III. Qui est responsable de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics ?

- *Les autorités locales, véritables responsables de l'amélioration.*

66% de l'opinion publique européenne considère que les autorités locales sont les véritables responsables de l'amélioration de l'accès des personnes atteintes d'un handicap aux lieux publics ; 55% désignent le gouvernement, 30% les employeurs et les entreprises et 28% les organisations bénévoles ou caritatives ; l'Union européenne est citée (en cinquième position) par 16% des personnes sondées.

- *Le souhait de promouvoir une responsabilité partagée.*

Ces résultats, qui soulignent de façon marquée la volonté des Européens de promouvoir à la fois une responsabilité partagée et un engagement de tous les acteurs, représentent des pistes de réflexion et d'action dans la perspective de l'année 2003.

IV. L'information des Européens sur les handicaps

- *Un déficit global d'information des Européens sur les handicaps.*

Si 57% des Européens avouent un déficit d'information sur une sélection de 21 types de handicaps (moyenne calculée sur la base des résultats des articles de cette sélection), il convient de préciser que le terme « handicap » recouvre toute une série de déficiences qui suscitent dans la population des degrés d'information très variables. Il semble, en effet, se dégager quatre groupes de handicaps :

- les handicaps causés par des maladies de longue durée assez répandues telles que le cancer, l'asthme, l'arthrite ou le diabète (et qui ne sont pas toujours perçues comme des handicaps) : ces handicaps sont les seuls à révéler un taux d'information au moins égal à 50% avec, par ordre décroissant, le cancer (61%), l'asthme et le diabète (58%), enfin l'arthrite (54%).
- les handicaps qui correspondent à la perception commune comme les handicaps sensoriels ou moteurs: à titre d'exemples, 48% des Européens s'estiment informés sur les handicaps visuels, 46% sur les troubles auditifs, 43% sur l'apoplexie et seulement 23% sur la dystrophie musculaire (taux d'information le plus faible sur les 21 types de handicaps déclinés).
- les handicaps mentaux ou psychiques qui sont moins familiers : 37% seulement des Européens avouent être « plutôt informés » sur la maladie d'Alzheimer, 35% sur la maladie de Parkinson et 31% sur les handicaps psychiatriques.
- les autres handicaps pour lesquels les taux d'information sont variables : 25% pour les lésions cérébrales, les lésions à la tête et les lésions de la moelle épinière, 30% pour les détériorations osseuses, 32% pour la sclérose en plaques.

- *Une perception diffuse de l'importance quantitative des handicaps.*

Près d'un Européen sur quatre pense que 20% ou plus de la population de son pays est atteinte d'un handicap physique. 19% des Européens sont par ailleurs sans opinion sur le pourcentage de la population de leur pays atteinte d'un handicap physique.

V. Les Européens et l'intégration des personnes handicapées

- *Une quasi-unanimité des Européens en faveur d'une meilleure intégration des personnes handicapées.*

97% des Européens pensent que quelque chose devrait être fait pour assurer une meilleure intégration des personnes atteintes de handicaps dans la société (en leur facilitant, par exemple, l'accès aux lieux publics). Plus précisément, à 93%, l'opinion européenne exprime le souhait de consacrer plus d'argent à la suppression des barrières physiques qui compliquent la vie des personnes atteintes d'un handicap. 72% des Européens sont par ailleurs favorables à l'idée que les enfants atteints d'un handicap aillent dans les mêmes écoles que les autres enfants. Ces appréciations globalement positives sont accentuées par les résultats suivants : seule une minorité (39%) affirme que les personnes atteintes d'un handicap sont moins productives sur leur lieu de travail ; et 76% de l'opinion publique européenne rejette l'idée d'une séparation des personnes atteintes d'un handicap mental du reste de la société.

Les variations nationales méritent d'être mentionnées :

- « *Mieux intégrer les personnes handicapées dans la société* » : cette affirmation, qui recueille une moyenne européenne très positive de 3,7 (sur une échelle de 1 « pas du tout d'accord » à 4 « tout à fait d'accord »), reçoit un écho très favorable partout dans l'Union. En effet, une majorité d'Etats affichent des scores situés entre la barre des « 3,6 » et celle des « 3,8 ». Au-dessus de ce pallier, citons l'Irlande (3,86) et surtout la Grèce à 3,89 (soit 89% d'opinions « tout à fait d'accord »). Au bas de l'échelle, le Portugal (3,51) et les Pays-Bas (3,49).
- « *Supprimer les barrières physiques* » : là aussi, la moyenne européenne élevée (3,57) ne recèle que des appréciations nationales positives. En particulier, l'Irlande (3,78) et la Grèce (3,8) se démarquent nettement des Pays-Bas (3,35), de la Belgique (3,44), de l'Autriche (3,46) et du Portugal (3,47), les quatre seuls pays à se situer au-dessous de la barre des « 3,5 ».
- « *Mieux intégrer les enfants handicapés à l'école* » : les Européens sont majoritaires à penser que les enfants handicapés devraient aller dans les mêmes écoles que les autres enfants. Cette affirmation recueille une opinion majoritairement « tout à fait d'accord » en Italie. La majorité des Etats décline des résultats situés entre 3,2 et 3 (c'est-à-dire « plutôt d'accord »). Au-dessous de la barre des « 3 », quatre pays (par ordre décroissant) : le Portugal (2,95), les Pays-Bas (2,93), la Grèce (2,9) et la Belgique (2,84).
- « *La productivité des personnes handicapées sur leur lieu de travail* » : les Européens ne sont « plutôt pas d'accord » avec l'affirmation suivante : « Les personnes atteintes d'un handicap sont moins productives sur leur lieu de travail » (moyenne de 2,34). Cinq pays marquent un désaccord encore plus grand (moyennes comprises entre 2,3 et 2,1) : les Pays-Bas, la Suède, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne. Quelque cinq pays se situent en marge inférieure du point central (2,5) : la Finlande (2,38), la France (2,41), l'Irlande (2,45), le Luxembourg (2,47) et l'Autriche (2,49). La Grèce se situe sur le point central.
- « *L'intégration des personnes handicapées mentales dans la société* » : la moyenne européenne (1,71) souligne le désaccord complet de l'opinion publique de l'Union avec cette affirmation à la tonalité provocatrice : « les personnes atteintes d'un handicap mental devraient être séparées du reste de la société ». Dans tous les pays, la majorité de l'opinion va dans le même sens, celui d'un rejet marqué d'une éventuelle ségrégation des personnes handicapées mentales du reste de la société. Deux groupes de pays doivent être distingués selon qu'ils sont majoritairement « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » :
 - cinq pays « plutôt pas d'accord » : l'Italie (1,89), le Portugal (1,87), le Royaume-Uni (1,85), la France (1,79) et l'Irlande (1,78) ;

- les pays « pas du tout d'accord » : l'Allemagne (1,71), la Belgique (1,7), la Finlande (1,69), l'Espagne (1,52), le Luxembourg (1,5) ; enfin, cinq pays dont les moyennes se situent sous la barre des « 1,5 » : l'Autriche, la Grèce, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark qui ferme la marche avec 1,33.

➤ *Mises en situation des Européens*

La dernière question de cette enquête portait sur le sentiment d'aise, ou de malaise, que les Européens peuvent ressentir lorsqu'ils sont en présence d'une personne dans une chaise roulante occupant différents statuts / fonctions. A l'échelle de l'Union européenne, une remarque s'impose d'emblée : le sentiment d'aise l'emporte très largement puisque toutes les mises en situation recueillent des réponses très positives (moyenne de 84%). 89% des Européens se sentiraient en effet à l'aise en présence d'un voisin en chaise roulante (86% pour un collègue et 80% pour un patron); seule l'idée d'avoir son médecin généraliste dans une chaise roulante semble générer un glissement léger des attitudes positives (76%).

En conclusion, rappelons que l'enquête porte sur les *opinions émises* par les Européens et pas nécessairement sur leur *comportement au quotidien*. L'opinion publique européenne montre peut-être une connaissance diffuse à la fois des handicaps et des problèmes qu'ils génèrent... mais cette méconnaissance relative ne revêt jamais les habits de l'indifférence. Au contraire, la volonté de faire bouger les choses est là, bien tangible. Un mandat clair est ainsi adressé aux autorités publiques : c'est à elles qu'il incombe d'agir en premier lieu, mais aussi au monde de l'entreprise, pour améliorer les conditions de vie pratique des personnes handicapées. Ce mandat est également adressé, mais dans une moindre mesure, à l'Union européenne.

Les résultats de cette enquête d'opinion publique – réquisitoire indirect contre des pratiques trop souvent tolérées ou ignorées - constituent sans nul doute un message à l'adresse des décideurs au sens large : hommes ou femmes politiques, fonctionnaires, chefs d'entreprises, responsables d'associations, agissant au niveau local, national ou européen.
